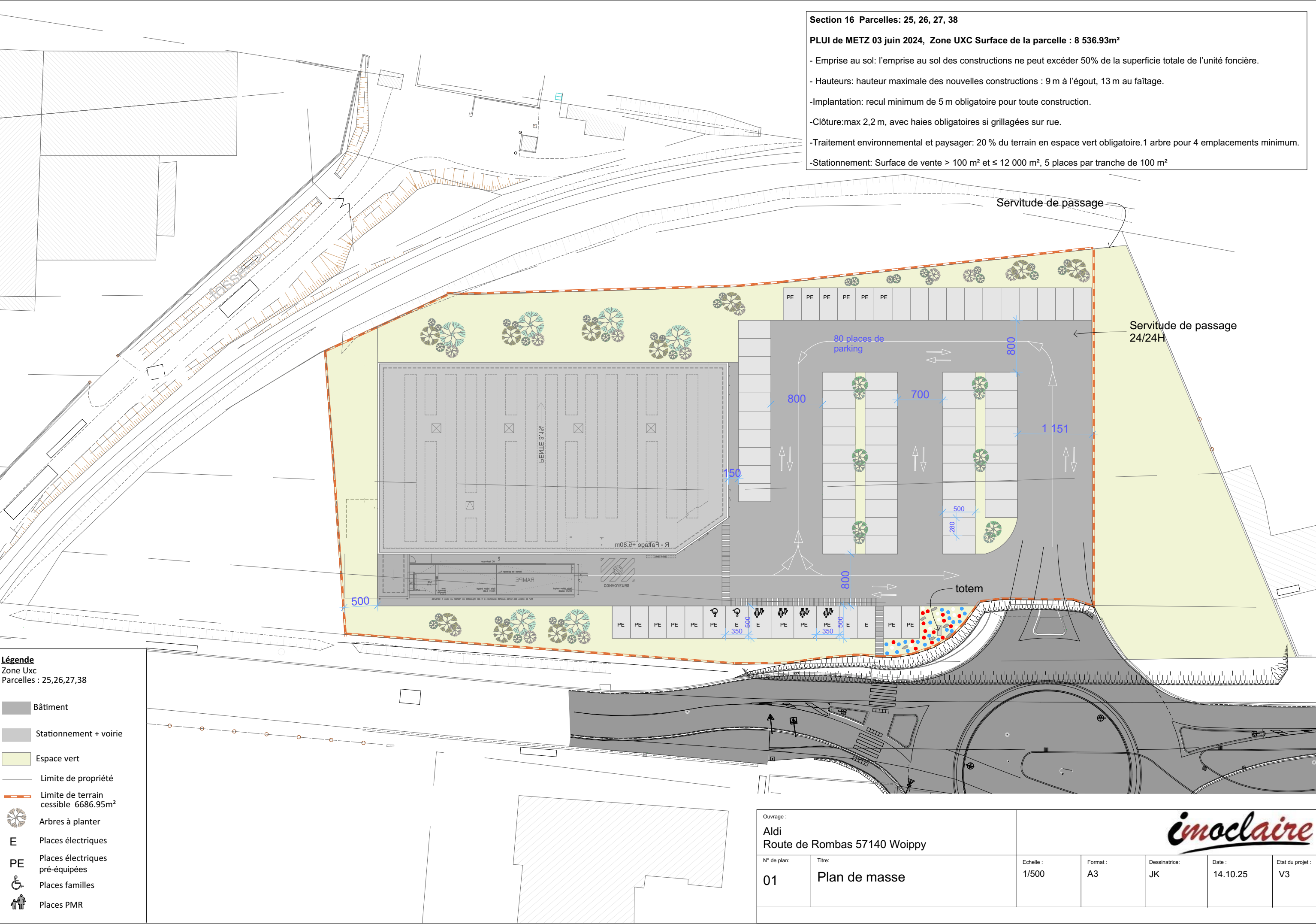


Section 16 Parcelles: 25, 26, 27, 38

PLUI de METZ 03 juin 2024, Zone UXC Surface de la parcelle : 8 536.93m²

- Emprise au sol: l'emprise au sol des constructions ne peut excéder 50% de la superficie totale de l'unité foncière.
- Hauteurs: hauteur maximale des nouvelles constructions : 9 m à l'égout, 13 m au faîtage.
- Implantation: recul minimum de 5 m obligatoire pour toute construction.
- Clôture: max 2,2 m, avec haies obligatoires si grillagées sur rue.
- Traitement environnemental et paysager: 20 % du terrain en espace vert obligatoire. 1 arbre pour 4 emplacements minimum.
- Stationnement: Surface de vente > 100 m² et ≤ 12 000 m², 5 places par tranche de 100 m²



- Légende**
Zone Uxc
Parcelles : 25,26,27,38
- Bâtiment
 - Stationnement + voirie
 - Espace vert
 - Limite de propriété
 - Limite de terrain cessible 6686.95m²
 - Arbres à planter
 - E Places électriques
 - PE Places électriques pré-équipées
 - Places familles
 - Places PMR

Ouvrage : Aldi Route de Rombas 57140 Woippy						
N° de plan: 01	Titre: Plan de masse	Echelle : 1/500	Format : A3	Dessinatrice: JK	Date : 14.10.25	Etat du projet : V3